

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 095/2025

AUX ETABLISSEMENTS IT-COM

Après avoir reçu le contrat du marché n° 182/FPI/DG/DGA/CGPM/PM/ERN-RB/2025/MF, conclu avec les Fonds de Promotion de l'Industrie «FPI», pour un montant total hors taxe de dollars américains cent soixante-cinq mille neuf cent soixante (USD 165 960) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille cent soixante un, septante deux centimes (USD 1 161,72), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 09/06/2025.

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement